

Conférence - débat

1. Thème général :

Droit des personnes handicapées

Ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et mise en œuvre de la Convention :

Quelles conséquences et implications pour la Suisse et le Canton de Neuchâtel ?

Le 20 octobre 2015 dès 18h

Aula des Jeunes-Rives, Rue Louis-Agassiz 1, 2000 Neuchâtel

Traduit en langue des signes

La convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) :

- ⇒ Elle engage la Suisse à promouvoir l'égalité des personnes handicapées et à prendre les mesures nécessaires afin de leur permettre de participer de manière autonome à la vie en société. Elle est tenue de constituer un dispositif **de promotion, de protection** et de suivi de l'application de la présente Convention.
- ⇒ La Convention doit apporter des améliorations au plan institutionnel : elle contraint la Confédération, comme les cantons, à optimiser leurs structures.

2. Objectifs et but de la mise en place de cette manifestation :

L'égalité des personnes handicapées doit faire partie intégrante des politiques en général et ne doit plus être l'objet d'une politique séparée.

En mai 2016, la Suisse devra soumettre au Comité de l'ONU des droits des personnes handicapées son rapport initial dans lequel elle communiquera l'état d'avancement de l'application de la Convention ainsi que les mesures d'amélioration prévues.

Tous les cantons, y compris celui de Neuchâtel, doivent **prendre conscience de l'importance** de l'égalité des personnes handicapées et doivent faire quelque chose dans ce sens.

3. Programme

- **Gigliola Favre**, Présidente de Pro Infirmis Neuchâtel :
« *Mot de bienvenue et le 75^e de Pro Infirmis Neuchâtel* »
- **Caroline Hess-Klein**, Intégration Handicap : Directrice Département Égalité (Membre dir.-générale)
« *Portée de la CDPH en Suisse à la lumière de la jurisprudence internationale. Monitoring par Intégration Handicap* »
- **Jacques-André Maire**, Conseiller national du canton de Neuchâtel :
« *Le parcours de la CDPH au Parlement fédéral : entre soutien et réticences* »
- **Nathalie Christen**, Collaboratrice scientifique DFI-BFEH (responsable de l'élaboration du rapport initial pour le comité de l'ONU et sa mise en œuvre) :
« *La CDPH en Suisse : rapport initial et mise en œuvre* »
- **Olivier Guillod**, Directeur de l'Institut de droit à la santé de l'université de Neuchâtel :
« *L'implication juridique du domaine de la santé dans la CDPH* »
- **Adriano Previtali**, Président de Pro Infirmis Suisse, Professeur de droit constitutionnel et de droit social :
« *De l'interdiction de discriminer au droit à l'inclusion* »

À la fin des exposés, 15 minutes durant lesquels le journaliste et le public poseront des questions aux intervenants. Vous êtes cordialement invité à l'apéritif dînatoire qui suivra.